

CHAMBON

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche Boischaud
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	- Église Saint Pierre (cad. A2, 278) inscription par arrêté du 2 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitude d'alignement	RD 73 approuvé le 23/09/1875 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

CHATEAUNEUF SUR CHER

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Châteauneuf sur Cher / Venesmes
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* basilique Notre Dame des Enfants : rue du Château cad AC 20 - inscription par arrêté du 03 octobre 1983 * le château cad AC 9 - inscription par arrêté du 19 février 1986 * la ferme de la maison neuve : balcon en fer forgé cad D 236 - inscription par arrêté du 22 mars 1930 * l'église collégiale Saint Pierre : le bourg cad D1, 31 (commune de Venesmes) inscription par arrêté du 26 janvier 1927 * le château d'Aigues Mortes cad E1, 15 (commune de Venesmes) inscription par arrêté du 27 mars 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage de l'Ile (les périmètres de protection ne sont pas encore institués au 27/07/2017 : procédure en cours)	- article L 1321.2 du code de la santé publique - articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 14 (approuvé le 7/04/1880) - RD 27 (approuvé le 28/07/1866) - RD 35 (approuvé le 28/07/1866) - RD 73 (approuvé le 28/07/1866)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie.</u> - Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex

			- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI/OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Fibre optique 18-700 * Câble RG 19405.04 * Câble RG 18075	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T4 T5	Servitudes aéronautiques de balisage Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

CHAVANNES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Vallenay
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint Ursin - ancienne église cad A2, 50 inscription par arrêté du 22 novembre 1981 (commune de Serruelles)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> : - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble GD 19-405 * câble RG 19405.04 * Fibre optique 02403	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T4	Servitudes aéronautique de balisage	* aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement			

Date mise à jour : 22/03/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CORQUOY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SMEAL ex SIAEP de Levet
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Saint-Martin : Abside et choeur cad. D2, 397 inscription par arrêté du 12 juin 1926 * Prieuré de Grandmont : Eglise cad. C2, 175 inscription par arrêté du 19 février 1926 * ferme de la maison neuve : balcon en fer forgé - cad D 236 inscription par arrêté du 22 mars 1930 (sur la commune de Chateauneuf sur Cher)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales	captages P1 et P2 du Pont du Cher (captages Lapan) avec périmètres de protection rapprochée et zone renforcée du périmètre de protection rapprochée	- Arrêté n° 2015-1-0866 du 24 août 2015 Code de la Santé Publique	ARS Centre Val de Loire Délégation Territoriale du Cher 6 place de la Pyrotechnie CS 80 003 18023 Bourges Cédex
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18 / SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 27 (approuvé le 25/09/1868) - RD 35 approuvé le 17/04/1913 route de la Vallée du Cher (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 90 kv N°1 Buis(les) - Venesmes - liaison 90 kv N°2 Buis(les) - Venesmes * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex

			<p>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondations (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Fibre optique 18-700	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / Centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

CREZANCAY SUR CHER

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Vallenay
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* le château d'Aigues Mortes cad E1, 15 inscription par arrêté du 27 mars 1926 (commune de Venesmes)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand-Montrond – Venesmes - liaison 90 kV N°1 St Amand - Venesmes * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex

Date mise à jour : 22/03/2018

PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

LA CELLE CONDE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Lignières 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* l'église Saint Denis de Condé (cad. 1984 ZH 97) classement par la liste de 1862 * croix de chemin : croix de carrefour de la fin du 15 ^e siècle (dans l'ancien jardin du presbytère) (cad. A3 755) classement par arrêté du 1 ^{er} décembre 1913 * l'église du Prieuré Saint Germain : église en totalité (cad. A3, 736) inscription par arrêté du 14 avril 1998	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	RD 129 approuvé le 09/10/1866 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours) RD 219 approuvé le 09/10/1886 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER

Date mise à jour : 22/03/2018

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-50 * câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

LAPAN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SMEAL : ex SIAEP de Levet
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Captages du «Pont du Cher», forages n°1 et n°2 Périmètres de protection immédiate, rapprochée et zone renforcée du périmètre de protection rapprochée des captages P1 et P2	- article L 1321.2 du code de la santé publique - articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 - Arrêté n° 2015-1-0866 du 24 août 2015 Code de la Santé Publique	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL3	Servitudes de halage et de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/ SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	<u>Routes départementales</u> - RD 35 plan d'alignement approuvé le 23 août 1889	<u>Routes départementales</u> - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	<u>Routes départementales :</u> Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<u>Réseau de transport</u> - liaison 90 kV N°1 Buis(les)– Venesmes - liaison 90 kV N°2 Buis(les) – Venesmes <u>* réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<u>* réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. <u>* réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.	<u>* réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE <u>* réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement – Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2

			<p>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondations (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble FO 18700	<p>- articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* ligne n° 695000 Bourges -Miécaze	<p>- loi du 15 juillet 1845</p> <p>- article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques</p> <p>- code minier : articles 84 à 107</p> <p>- code forestier : articles L.322-3 et L.322-4</p>	SNCF Direction Immobilière Territoriale Ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

LEVET

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP de Levet
EL 7	Servitudes d'alignement	<u>Route Départementale</u> - RD 88 approuvé le 11 avril 1888	<u>Route Départementale</u> - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	<u>Route Départementale</u> Conseil Départemental du Cher direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<u>Réseaux de distribution</u> : * lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) * lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	<u>* réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	<u>* réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement – Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les perturbations électromagnétique	Centre de Levet / Les Cassons zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Centre de Levet / Les Cassons zone primaire de dégagement r = 200 m zone secondaire de dégagement de largeur 124 m et de longueur 1200 m 2) Liaison hertzienne de Levet / Les cassons à Saint Amand Montrond / Le bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 124 m	1) décret du 03 février 2012 2) décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- Câble GD n°194.05 - Câble RG 194-05.01 - Câble RG 18-585 - Câble RG 18152 - Câble FO 24.03 - Câble FO 18-546.02 - Câble FO 18-546.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest/ centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps

Date mise à jour : 22/03/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

LIGNIERES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Lignières 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Notre Dame (cad. AE 264) inscription par arrêté du 02 mars 1926 * le château : le bourg : château, ses dépendances, cour d'honneur (cad. AE 267), douves (cad. AE 266, 268), bâtiments des communs (cad. AE 261, 263, 265) et petit parc (cad. AE 162 à 164, 260 à 263, 265, 269 à 275, 277, 282 à 286) classement par arrêté du 27 juin 1935 * le château du Plessis : façades, toitures et intérieurs (cad. D1, 75) inscription par arrêté du 27 septembre 1948 * le château du Plaix : douves, façades et toitures du château ; cheminée du 16 ^e siècle, située au rez de chaussée du corps de logis en fond de cour (cad. F567, 568) inscription par arrêté du 13 novembre 1995 (sur la commune de St Hilaire en Lignières)	- loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par décrets - articles relatifs au code de l'urbanisme	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	* Grand parc du château de Lignières composé de prairies entourées d'arbres, comprenant : la grande laiterie, la laiterie de Jersey, le moulin, les bâtiments de régie, la conciergerie, les hangars, le pont de la pêcheurie site inscrit par arrêté du 15 novembre 1935 Superficie 45 hectares	- loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.	DREAL Centre 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Captage « le Champ des Vignes » avec périmètres de protection immédiate et rapprochée	- arrêté n°2001-1-490 du 26 avril 2001 - article L 1321.2 du code de la santé publique - articles L 214-3 et 215-13 du code de l'environnement - décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex
EL7	Servitudes d'alignement	* <u>routes départementales</u> - RD 61 (approuvé le 18/08/1875) - RD 65 (approuvé le 11/08/1860) - RD 219 (approuvé le 20/07/1891) - RD 925 (approuvé le 11/08/1860) - RD 940 (approuvé le 27/11/1892) * <u>Voies communales et chemins ruraux</u> - la ville de Lignières : VC et CR à caractères de rues (approuvé le 20/05/1879)	* <u>routes départementales</u> - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD * <u>Voies communales</u> - décret n° 64-262 du 14/03/1964 (chapitre 111) pour les VC	* <u>routes départementales</u> Conseil Départemental du Cher Direction des Routes et des Bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges * <u>Voies communales</u> Mairie de Lignières 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignières

I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993.</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.</p> <p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	<p>* <u>réseaux de transport</u> Réseau des Transports d'Electricité RTE GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2</p>
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Lignièrès zone spéciale de dégagement l = 200 m 2) station de Lignièrès (Les Sablons) zone secondaire de dégagement l = 200 m de large sur 1000 m de long.	1) décret du 23 janvier 1989 2) décret du 23 janvier 1989	1 et 2) France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-102 * câble RG 18-129 * câble RG 18-50 * câble RG 18-32 * câble RG 18-06 * câble RG 18714	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

MONTLOUIS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Saint Martin (cad ZM 22) inscription par arrêté du 2 mars 1926 * maison des Varennes : les 2 corps du bâtiment médiéval, en totalité ; façades du corps de bâtiment du 18 ^e siècle (cad ZH 32) inscription par arrêté du 14 janvier 1994 * château du Plessis : façades, toitures et intérieurs (cad D1, 75) - inscription par arrêté du 27 septembre 1948 (sur la commune de Lignières)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement- Electricité 47 avenue de Saint Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-102	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINT BAUDEL

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès
EL7	Servitudes d'alignement	- RD 69 (approuvé le 26/09/1867)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER

Date mise à jour : 22/03/2018

PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINTE LUNAISE

Co de	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SM Eau et Assainissement de Lapan
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SAINT LOUP DES CHAUMES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Vallenay
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* le château d'Aigues Mortes - cad E1, 15 inscription par arrêté du 27 mars 1926 (commune de Venesmes) * "la Petite Forge" Bigny : ancien logement d'employés en totalité y compris les remises contiguës, les façades et la toiture de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service ; les façades et toitures de l'ancien logement ouvrier, l'ancien canal de dérivation cad. A2, 303, 306, 1243 inscription par arrêté du 21 mars 91 Commune de VALLENAY	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 3 (approuvé le 06/08/1872)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand-Montrond - Venesmes - liaison 90 kV N°1 St Amand - Venesmes * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2

Date mise à jour : 22/03/2018

			<p>textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 19405.04 * fibre optique 18-700 * fibre optique 18-520 * câble RG 18-75	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

SAINT SYMPHORIEN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	collectivité SIAEP Marche Boischaut
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Saint Symphorien cad A1, 100 inscription par arrêté du 26 janvier 1927	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

SERRUELLES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Cololectivité locale
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église Saint Ursin cad A2, 50 inscription par arrêté du 22 novembre 1981	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2
T4 T5	Servitudes aéronautiques de balisage Servitudes aéronautiques de dégagement	* aérodrome de Châteauneuf sur Cher	- arrêté ministériel du 27 mai 1982 - plan d'ensemble ES 358a - index A1 établi par le service technique des bases aériennes - articles L6372-8 à L6372-10 du code des Transports - articles L.281-1 et R.241-1 à R.243-3 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle Nantes Zone Aéroportuaire – CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex

UZAY-LE-VENON

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Vallenay
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* <u>Château dénommé Châteaufier</u> : le corps de logis ; la chapelle située à l'extrémité du bâtiment de communs est, en totalité ; les façades et les toitures des deux bâtiments de communs situés dans l'avant-cour, à l'exception de la chapelle inscrite en totalité ; le portail d'entrée et le mur de clôture de l'avant cour ; les fossés ; le sol de parcelles 41 et 43 correspondant à l'avant cour, à la cour et au jardin (cad. ZC 41, 43) inscription par arrêté du 12 septembre 2002 commune de BRUERE-ALLICHAMPS * <u>Haut fourneau</u> : champange en totalité (cad C3,952) - inscription par arrêté du 20/02/1991 commune de MEILLANT	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL7	Servitudes d'alignement	RD 37 approuvé le 20/04/1872 (Arrêté non pris au 31/08/2017, échanges avec le CD en cours)	Décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – Route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> * liaison 90 kV N°1 Bigny – Saint Amand-Montrond – Venesmes * liaison 90 kV N°1 Saint-Amand - Venesmes * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité -47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2

Date mise à jour : 22/03/2018

			<p>- <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>- * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u></p>	
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	<p>1) liaison hertzienne Bourges - Saint Amand Montrond zone spéciale de dégagement : l : 200 m</p> <p>2) Liaison hertzienne de Levet / Les cassons à Saint Amand Montrond / Le bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 124 m</p> <p>3) Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement l = 140 m</p>	<p>1) décret du 10/08/82</p> <p>2) décret du 03 février 2012</p> <p>3) décret du 03 février 2012</p>	<p>1) France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex</p> <p>2 et 3)Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 RENNES Cédex 2</p>
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	<p>* câble GD 19405</p> <p>* câble RG 18140</p> <p>* câble RG 18405.04</p> <p>* câble RG 18109</p> <p>* fibre optique 02403</p>	<p>- articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange</p> <p>UPR Ouest / centre Val de Loire</p> <p>18-22 avenue de la République</p> <p>37700 Saint Pierre des Corps</p>
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	<p>Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990</p>	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA</p> <p>Zone aéroportuaire</p> <p>CS 14321</p> <p>44343 BOUGUENNAIS Cédex</p>

VALLENAY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Vallenay
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* château de Bigny : façades et toitures du château (à l'exception des bâtiments modernes au sud) et de l'ancienne orangerie - l'escalier avec sa rampe en fer forgé cad ZB 30, 31 - inscription par arrêté du 19 juin 1981 * "la Petite Forge" Bigny : ancien logement d'employés en totalité y compris les remises contiguës, les façades et la toiture de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service ; les façades et toitures de l'ancien logement ouvrier, l'ancien canal de dérivation cad. A2, 303, 306, 1243 inscription par arrêté du 21 mars 91 * Eglise du Prieuré Saint Martin : en totalité, en raison de la qualité de ses peintures murales du 12 ^e et du 17 ^e siècles cad A 525 - inscription par arrêté du 14 avril 1998 * Prieuré Saint-Etienne d'Allichamps : église cad 1993Z (sur la commune de Bruère Allichamps) inscription par arrêté du 19 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 3 (approuvé le 13/02/1866)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	- Canalisation DN50-2002-BRT Vallenay - Canalisation DN100-1999-Orval-Vallenay CI <u>Installations annexes situées sur la commune :</u> - Vallenay - livraison - Vallenay CI – livraison	AP n°216-DDCSPP-072 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex

I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - liaison 90 kV N°1 Bigny - St Amand - Montrond - Venesmes - liaison 90 KV N°1 St Amand-Venesmes - poste de transformation d'énergie électrique, 90 kV Bigny <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension) 	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants : <ul style="list-style-type: none"> * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u> 	<p>* <u>réseaux de transport</u></p> <p>RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE</p> <p>* <u>réseaux de distribution</u></p> <p>ENEDIS-Accueil Raccordement- Electricité -47 avenue de Saint- Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2</p>
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'État.	* liaison hertzienne Saint Amand Montrond - Lignièrès zone spéciale de dégagement l = 200 m	- décret du 23 janvier 1989	France Télécom SDR/IR 9 avenue Marie Curie BP 356 37703 La-Ville-aux-Dames Cédex
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Fibre optique 18-520 * Câble RG 18096 * Câble RG 18075	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR OUEST/ETU/ETFH 11 avenue Miossec 29334 QUIMPER Cédex
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* Bourges - Miécaze	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES

Date mise à jour : 22/03/2018

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex
----	-----------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VENESMES

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Châteauneuf sur Cher Venesmes
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques	* église collégiale Saint Pierre le bourg (cad D1, 31) inscription par arrêté du 26 janvier 1927 * le château d'Aigues Mortes (château) (cad E1, 15) inscription par arrêté du 27 mars 1926 * maison des Varennes : les deux corps du bâtiment médiéval en totalité ; façades du corps de bâtiment du 18 ^e siècle (cad 2H 32) - inscription par arrêté du 14 janvier 1994 (sur la commune de Montlouis)	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 3	Servitudes de marchepied	- le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 73 approuvé le 15/02/1878. (Arrêté non pris au 30/08/2017, échanges avec le CD en cours)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 90 kv N°1 Bigny – Saint- Amand-Montrond – Venesmes - liaison 90 kv N°1 Buis(les) - Venesmes - liaison 90 kv N°1 Saint Amand – Venesmes - liaison 90 kv N°2 Buis (les) - Venesmes - poste de transformation d'énergie électrique, 90 kV Venesmes * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - article L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du code de l'énergie. - décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par décret n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993. * <u>réseaux de distribution</u> - Pour l'occupation du domaine public routier : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire.	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 2

			<p>- Pour l'occupation du domaine privé, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	<p>Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon</p>	DDT 18/SER
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Fibre optique 18-700	<p>- articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	* Bourges - Miécaze	<p>- loi du 15 juillet 1845</p> <p>- article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques</p> <p>- articles 84 à 107 du code minier</p> <p>- articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier</p>	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex

VILLECELIN

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Lignièrès 2 rue du Docteur Bonnet 18160 Lignièrès
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de transport</u> - liaison 400 kV N°1 Breuil (le) - Marmagne * <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de transport</u> - loi du 15 juin 1906 - décret n° 70-492 du 11 juin 1970 modifié par - décrets n° 85-1108 du 15/10/1985 et décret n° 93-629 du 25/03/1993 * <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * <u>Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</u>	* <u>réseaux de transport</u> RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE * <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement-Electricité 47 avenue de Saint-Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* câble RG 18-32	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex